

SPECIALITE : CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE

OPTION : « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs »

FORMATION CC D ACM Toulouse – 2023

Qu'est-ce qu'un CC D'ACM :

Un certificat Complémentaire atteste de compétences professionnelles supplémentaires à celles certifiées dans un BPJEPS. C'est une extension dans une spécialité du BPJEPS.

Le CC de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs : Permet à son titulaire d'assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs. Parmi les prérogatives assumées :

Elaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux,
Direction des équipes de travail en référence aux intentions éducatives, au mode de direction choisi et au projet du centre,
Accompagnement et formation des membres de l'équipe,
Organisation de la communication interne et externe du séjour ou de l'ACM

Prise en considération de la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne,

Organise des actes de la gestion courante d'un Accueil Collectif de Mineurs en matière de finance, maintenance, personnel, effectifs, éconamat.

Public :

Etre titulaire d'un BPJEPS ou en cours de formation BPJEPS.

Certification du CC d'ACM :

Attester d'une expérience de direction d'ACM réalisée dans l'année de 18 jours.

Rédaction d'une analyse d'expérience de direction d'un ACM
Entretien

Contenus abordés :

1^{ère} partie :

Rôle et missions du directeur de la directrice
Cadre réglementaire d'un ACM.

2^{ème} partie :

Conception et élaboration d'un projet pédagogique
La phase bilan du projet et ses outils
Connaissances de l'environnement du directeur (associations et services des sports/jeunesse) et des caractéristiques des différents publics.

3^{ème} partie :

Management
Règlement de conflit
Conduite de réunion
Rôle formateur du directeur de la directrice, suivi des stagiaires

4^{ème} partie :

Gestion et budget
Econamat et Hygiène Alimentaire
Alimentation

Alternance :

La structure d'alternance est une structure agréée Jeunesse et Sports.

Le La candidate doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours consécutifs ou non consécutifs, d'un Accueil Collectif de Mineurs déclaré et sur les temps extrascolaires. Son équipe est composée au minimum 2 animateurs.

Ces périodes de direction peuvent éventuellement être réalisées dans deux structures différentes. Les candidats peuvent réaliser leur stage sur deux périodes :

- Les vacances de printemps, Les vacances d'été

Le tuteur La tutrice :

Il/Elle devra être titulaire d'un titre ou diplôme attestant des compétences de direction.

Notes : Accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap :

Nos parcours sont individualisés et adaptés à chacun. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Dates

01/02/2023

Du 13/02/2023 au 14/02/2023

Du 08/03/2023 au 10/03/2023

Du 19/04/2023 au 21/04/2023

Du 01/06/2023 au 02/06/2023

07/09/2023

En situation d'alternance :

Périodes de direction

18 jours en ACM minimum

Sur les temps Extrascolaires

En ALSH ou CVL :

Vacances de d'hiver

Vacances de printemps

Vacances d'été

Durée de la formation

84 heures (12 jours) en centre

18 jours minimum en ACM

Horaires en centre

9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Lieu de formation

CAMPUS LEO LAGRANGE

13, rue Michel LABROUSSE

31100 TOULOUSE

Tél : 05 61 85 05 09

occitanie@campus-leolagrange.org

Prix pour la formation complète

924 €

Soit un coût horaire de 11 €

Frais d'inscription : 30 €

Demandeurs d'emploi : possibilité de prise en charge financière par le Conseil régional

Infos et inscription

Clôture des inscriptions :

11 janvier 2023

TEP : 25 janvier 2023

Sélection :

30 31 janvier 2023

Positionnement :

1^{er} février 2023

Réunions d'information

Mercredi 14 décembre 2022 à 14h

Mercredi 4 janvier 2023 à 14h

<http://campus-leolagrange.org>